

Département de la MAYENNE
CIAS DU PAYS DE CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Séance du 04 Février 2026
Délibération n°14-04022026

Objet : Fixation du nombre de représentants du personnel au Comité Social Territorial commun

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L. 251-5 et s.

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 4 et s,

Vu la délibération en date du 4 février 2026 instituant un Comité Social Territorial commun au CIAS et à la Communauté de Communes du Pays de Craon,

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 3 février 2026 soit 6 mois avant la date du scrutin,

Considérant que l'effectif apprécié au 1er janvier 2026 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 139 agents pour la Communauté de Communes et 60 agents pour le CIAS du Pays de Craon, soit un effectif global de 199 agents,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, **à l'unanimité**, de :

- ⇒ **FIXER**, à 3, le nombre de représentants titulaires du personnel à 3 et en nombre égal le nombre de représentants suppléants,
- ⇒ **DECIDER** le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants des collectivités (Communauté de Communes et du CIAS du Pays de Craon) égal à celui des représentants du personnel titulaire, soit 3 (chaque titulaire ayant également un suppléant),
- ⇒ **DECIDER**, le recueil, par le Comité Social Territorial, de l'avis des représentants de la collectivité (Communauté de Communes et le CIAS du Pays de Craon).

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de suffrages exprimés : 18

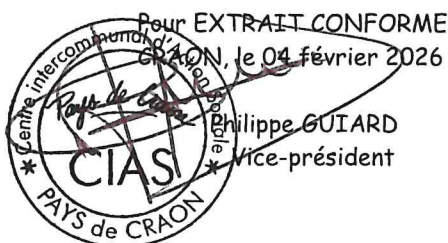
Vote :

POUR : 18

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus





Département de la MAYENNE
CIAS DU PAYS DE CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 04 février à 20h, le Conseil d'Administration du CIAS du Pays de Craon, légalement convoqué le 29 janvier 2026, s'est réuni salle du Conseil d'Administration de CRAON, sous la Vice-présidence de Monsieur Philippe GUIARD,

PRESENTS : M CLAVREUL Yannick, Mme DAVID Gisèle, Mme De FARCY De PONFARCY Christine, Mme GARBE Pascale, M GAUBERT Jean-Eudes, M GUIARD Philippe, Mme MANCEAU Laurence, M RESTIF Vincent, M TESSIER Jean-Pierre, M TISON Hervé, Mme BRÉHIN Colette, Mme TRICOT Marina, M PLANCHAIS Raymond, , Mme MAHIER Aurélie, Mme DEMENAIIS Marie-Hélène, M BOURDAIS Christophe

EXCUSÉS : M BOURBON Aristide, Mme DESHOMMES Catherine, Mme EVAIN Christelle, Mme GOHIER Odile, M LANGOUËT Christophe, Mme GUIOUILIER Anaïs, Mme MILCENT Corinne, Mme PAILLARD Anne, Mme RENAULT Patricia, Mme SORIEUX Vanessa

M GERARD Jean-François donne pouvoir à M GAUBERT Jean Eudes
Mme GODARD Chantal donne pouvoir à M TESSIER Jean Pierre